



UNIVERSITE

DE REIMS

FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

ECOLE DOCTORALE STS-SHS

écoles .urca
Doctorales

L'information financière déviante

**Mémoire en vue de l'obtention de l'habilitation à diriger des
recherches**

Présenté et soutenu publiquement par

Frédéric Compin

Le 18 novembre 2014

Membres du jury :

Président du jury :

Professeur Gilles Ferréol, Université de Franche-Comté

Garant :

Professeur Marc Leroy, Université de Reims

Rapporteurs :

Professeur Daniel Bachet, Université d'Evry Val d'Essonne

**Professeur émérite Alain Burlaud, Conservatoire National des Arts et
Métiers**

Professeur François Dieu, Université de Toulouse 1 Capitole

Sommaire

Remerciements	5
Introduction.....	9
Partie I : Positionnement controversé des émetteurs d'information financière dans une économie de marché	23
Partie II : Les lanceurs d'alerte face aux réactions mimétiques sur les marchés financiers.....	51
Partie III : Les criminels financiers commettent-ils des crimes parfaits en détournant l'information financière de son objet ?	89
Partie IV : La régulation de l'information financière par des acteurs publics et privés.....	115
Conclusion	145
Annexes	157
Sources bibliographiques	247

Résumé

« Etre libre c'est être informé »
Alfred Sauvy

Passez de l'information à la connaissance en diffusant un savoir critique et éclairant constitue un acte de résistance dans une société hypermédiatisée où la profusion des informations non vérifiées conduit à la négation du libre arbitre et à la remise en cause de la liberté de conscience.

En instrumentalisant l'information financière, les agents en charge de sa production et diffusion s'emparent un pouvoir prescriptif en détournant une ressource immatérielle de sa finalité première, renseigner pour agir. Le thème de notre étude porte sur le détournement de l'information financière de son objet, concourir à un être un bien public ou une chose de genre, en identifiant les causes, raisons et conséquences du développement sur les marchés financiers d'une information déviante. Nous partons du constat que l'information financière n'est ni neutre par nature ni déviante par essence. Elle constitue un outil décisionnel qualitatif lorsqu'elle est exempte de vices cachés et une « arme » déviante lorsqu'elle permet de blanchir des capitaux et de frauder le Trésor public. Nous rappelons que l'acte communicationnel délivré s'appuie sur un support, l'information, elle-même produit de tensions politiques et sociales. Cette donnée à l'état brut parcourant les différents canaux de diffusion revêt la particularité de s'insérer dans un jeu de langage où les actes communications peuvent être à la fois, locutoires, illocutoires et perlocutoires¹. Un acte locutoire permet de communiquer phonétiquement (production de sons) ou par écrit en utilisant un certain vocabulaire, un acte illocutoire consiste à utiliser des conventions sociales -la langue- pour exprimer ses intentions et un acte perlocutoire vise à produire un effet sur le monde par l'énoncé qui a été réalisé. Ce qui signifie que le locuteur ou émetteur dispose d'une palette de moyens pour convaincre ou vaincre les résistances des auditeurs ou récepteurs. L'information financière devient alors déviante lorsqu'elle sert d'instrument de manipulation, endossant alors *de facto* le statut d'outil de désinformation.

Fidèle à l'esprit des lumières, conscient du rôle citoyen qu'il convient d'adopter et de son implication politique dans une citée moderne où l'agora n'est plus le lieu d'échanges privilégiée lorsque l'écran associé à l'image se substitue au débat, mon parcours personnel, académique et professionnel s'est inscrit dans la logique du combat des idées pour une société plus juste, plus éclairée et transparente. De cette éducation socratique privilégiant le doute aux certitudes toutes faites et la justice à l'enrichissement sans cause, mes trois thèses doctorales furent consacrées à l'information financière, véritable source de pouvoir pour ses détenteurs et nouvelle ressource immatérielle confinée à servir les intérêts des initiés tant le contenu peut sembler obscur pour ceux qui n'ont pas eu la chance ou l'envie de faire leurs humanités à la comprendre et l'analyser.

Partant du constat « qu'un homme seul est mal accompagné », l'encadrement de ces thèses me permit d'évoluer à la fois intellectuellement et personnellement. La rédaction

¹ Austin J.L., *Quand dire c'est faire*, Points Essais, 1^{er} édition originale 1962, mai 2002, 206 p.

d'une thèse offre une entrée vers un doute constructif où les certitudes de « l'honnête homme de la rue demeurent battues en brèche.

Ces trois thèses permettent de comprendre les trois crises de l'information financière. La crise de 2002 déclenchée par le scandale de l'affaire Enron ou crise de l'intégrité de l'information financière. La crise des *subprimes* de 2007 ou crise de l'information sur les risques mettant en exergue le pouvoir de prescription très controversé d'agences de notation. La crise des dettes souveraines de 2010 ou crise de l'information financière criminogène, poursuivant jusqu'au paroxysme la crise des *subprimes*, demeure caractéristique d'une manipulation générale sur la nature des déficits et endettement publics orchestrée par un donneur d'ordre l'Etat Grec et un prestataire de services, la banque Goldman Sachs.

A partir du moment où des initiés capturent l'information à leur profit pour influencer et manipuler les « masses » réceptives ; alors les équilibres démocratiques sont rompus au profit de puissants groupes de pressions comme les banques et agences de notation. Partant de ce constat leur pouvoir d'influence leur permet une appropriation du pouvoir du droit en déposant la souveraineté populaire, le peuple souverain, de faire voter des lois par la souveraineté nationale, le parlement, conforme à ses choix démocratiques. Le détournement de l'information financière permet, à ceux qui sont en situation d'exploiter cette ressource, de manipuler les Etats déposés de leur souveraineté budgétaire pour lutter contre les territoires non coopératifs. Cette faiblesse se traduit budgétairement par une dépossession des ressources nécessaires pour réduire les déficits, endettement et faire face à des dépenses publiques incompressibles à l'instar des pays du sud de l'Union européenne. L'enjeu de la protection de l'information financière et de son statut de bien public porte sur son utilisation déviante à des fins criminogènes, facilitatrices de fraude fiscale et de blanchiment de capitaux.

L'objet de ce mémoire par rapport aux trois thèses citées consiste contrairement à une approche sociologique de type classique privilégiant l'acteur à placer l'objet, en l'espèce l'information financière, au cœur d'une interaction entre l'environnement, les marchés financiers, et les agents en charge de son fonctionnement.

Le traitement du positionnement de l'information financière dans une économie de type capitaliste nous conduit à positionner les marchés comme le fruit d'une construction néo-classique de type idéologique visant à affirmer sans démonstration concrète l'efficacité informationnelle des marchés financiers. Nous abordons ainsi l'hypothèse de l'inefficacité des marchés financiers dans le cadre d'une thèse en droit publiée. Nous présentons la construction et le développement de l'information financière comme la résultante d'un choix organisé par des acteurs, banques, fonds spéculatifs, experts-comptables, avocats désireux de s'inscrire dans des jeux de pouvoirs où le modèle néo-classique s'impose comme le dogme d'une pensée aseptisée. Ce dogme, vérité indémontrable, de l'efficacité informationnelle s'érige en idéologie dominante, au sens premier du terme, « science qui pour objet l'étude des idées, de leurs caractères, de leurs lois, de leur rapport avec les signes qui les représentent, et de leur origine. »² Il nous

² Rey Alain et alii, *Le Grand ROBERT de la langue française*, Dictionnaires Le Robert – Paris, octobre 2001, tome III, p. 2039.

semble alors opportun de déconstruire cette contrevérité en insistant sur le rôle des acteurs liés à la capture du droit à l'information financière au travers d'un article publié dans une revue internationale à comité de lecture «*International Accounting Standards: A legal illusion for the benefit of shareholders*»³ et dans un ouvrage issu de la thèse en sociologie. Dès 2005, cette réflexion a constitué la pierre angulaire d'une table ronde auprès de l'Association des Directeurs de Comptabilité et de Gestion sur les aspects pratiques de la mise en œuvre et expériences récentes des IFRS.

La réflexion menée sort des champs traditionnels du droit et de la sociologie, pris isolément, pour traiter les cadres juridiques de l'information financière et les interactions entre acteurs en charge de sa construction, élaboration et diffusion. Ce mémoire s'inscrivant dans une approche « de sociologie du droit » s'intègre dans une « démarche syncrétique » où ces deux disciplines associées aux sciences de gestion permettent de mener la démonstration qu'un objet « l'information financière » sert d'instrument de pouvoir économique dans un espace où la régulation est la résultante des choix des acteurs impliqués dans le processus d'élaboration et de diffusion de cet objet.

L'information financière produite n'est pas déviante par essence mais le devient par l'action d'acteurs enclins à la fausser en manipulant des foules réceptives aux rumeurs. Accélération la propagation de ces dernières grâce aux réactions mimétiques de groupes d'agents séduits par l'apparence des valeurs proposées, les lanceurs d'alerte constituent le rempart idoine pour faire échec aux lanceurs de rumeurs et sophistes modernes adeptes de l'art manipulateur.

Ces travaux de recherche s'emparent de la thématique liée au dysfonctionnement des marchés financiers dont les intervenants directs ou indirects sont censés éclairer les investisseurs par la pertinence de leur analyse. Or, force est de constater que l'acte communicationnel repose sur des artifices et des contrevérités induites par la diffusion d'une information faussée et manipulée. La quête pour une information transparente oppose alors acteurs émetteurs et contrôleurs mais aussi agents institutionnels et acteurs régulateurs. Ces travaux de recherche ont pour particularité de mettre en évidence l'interconnexion entre une approche macro-sociale basée sur la compréhension des logiques mimétiques sur les marchés financiers et micro-sociale inhérente aux déviations d'acteurs exploitant les failles cognitives des investisseurs pour fausser et manipuler l'information financière. Ce constat se traduit par l'approfondissement du rôle des agents en charge de la régulation des marchés financiers et par l'analyse du statut juridique et social des lanceurs d'alerte.

Le positionnement criminogène de l'information financière nous renvoie à des acteurs qualifiables de déviants sur le plan sociologique ou de délinquant sur le plan pénal dont la fonction consiste à détourner une ressource abondante en arme immatérielle au service d'une logique d'exploitation individuelle. Cette arme immatérielle, utilisée pour blanchir des capitaux et frauder les budgets des Etats, demeure l'apanage d'agents caractérisables par une parfaite connaissance des arcanes juridiques et comptables à l'instar des avocats, conseils, experts-comptables qui « vendent » des montages et des trucages de l'information. Le détournement de ce savoir-faire particulier conduit à

³ Les normes comptables internationales : une illusion légale au service des actionnaires.

l'expropriation privatiste d'une ressource abondante qualifiable de bien public⁴ en un objet de pouvoir au service d'une stratégie d'enrichissement sans cause. Nous poursuivons cette analyse en positionnant l'information financière comme une donnée centrale concourant à commettre par son détournement des crimes particuliers. Contrairement aux crimes de sang commis avec des armes matériellement identifiables et reposant sur une unité de temps et de lieu, les crimes financiers sont élaborés de façon discontinue dans des espaces géographiques hétérogènes avec des armes immatérielles. Ce constat nous a conduit à mettre en exergue les caractéristiques des crimes financiers en insistant sur la spécificité du détournement de l'information financière de son objet. En effet, une règle d'or s'est imposée, « aucun crime de sang n'est commis sans l'association d'une unité de temps, de lieu et d'action, aucun crime financier n'est possible sans espace-temps discontinu, territoires non coopératifs et arme immatérielle ». Cette règle d'or synthétisant à la fois expérience professionnelle et académique conduit à envisager l'information financière comme un instrument aux mains d'agents économiques déviants parvenant grâce aux failles des systèmes de régulation à exceller dans le domaine de la délinquance en col blanc.

Le traitement d'une information financière déviante nous a conduits à mettre en perspective le rôle des émetteurs ou locuteurs et la perception des récepteurs ou auditeurs. De cette analyse jaillit la nécessité de trouver des solutions pour renforcer la fiabilité et la pertinence des données financières émises sur les marchés financiers. La mise en place d'un modèle régulateur de l'information financière s'impose alors comme la réponse idoine dans un espace mondialisé et dérégulé.

Notre approche sociologique porte à l'origine sur les conditions d'épanouissement d'acteurs déviants, laissés à leur libre arbitre, dont la motivation essentielle conduit à optimiser leurs chances de gain personnel. Ce constat d'essence sociologique nous amène à rappeler les conditions de développement d'une finance criminogène. Ce débat posé nous conduit alors à émettre différentes pistes alternatives pour réguler la production et diffusion des informations financières afin de renouer avec deux concepts essentiels, l'égalité de traitement entre utilisateurs et l'équité d'accès à cette ressource abondante capturée trop souvent par des initiés.

Le modèle régulateur proposé repose sur deux principes d'intégrité politique développés par R. Dworkin « un principe législatif, qui demande aux législateurs de s'efforcer de rendre l'ensemble des lois moralement cohérent, et un principe de délibération, qui veut que la loi soit considérée comme cohérente de cette façon, dans la mesure du possible. »⁵ Le principe de délibération nous renvoie alors à des choix de sociétés inhérents à l'exploitation d'une ressource abondante, l'information financière, capturée par des agents institutionnels et individuels à des fins criminogènes illustrées par le blanchiment de capitaux et la fraude fiscale.

⁴ Voir définition de la notion de bien public en annexe n°13.

⁵ Dworkin R., *L'empire du droit*, puf, recherches publiques, février 1994, p. 195

Hypothèses fondamentales développées

Nous émettons en conséquence trois hypothèses fondamentales :

1. Les marchés financiers délivrent une information financière inefficace⁶ ;
2. L'inefficacité informationnelle conduit les acteurs évoluant sur les marchés financiers à adopter un comportement déviant ;
3. L'information financière déviante constitue l'arme de base des opérations de fraude fiscale et de blanchiment de capitaux.

Le traitement de ces hypothèses nous conduit à privilégier quatre axes de traitement.

La première partie de ce mémoire dressant un constat sur le positionnement controversé des émetteurs d'information financière dans une économie de marché (Partie I) permet d'appréhender les raisons conduisant les marchés financiers à demeurer inefficaces.

La seconde partie met en évidence les effets de ce constat en étudiant l'impact des comportements mimétiques sur la diffusion d'une information devenant faussée et manipulée. La production d'une information déviante imposant en l'espèce comme contre pouvoir le recours à des lanceurs d'alerte. (Partie II). Les effets induits par la propagation et diffusion d'une information financière dérégulée engendrent comme conséquence le passage de la production d'une information déviante à son exploitation délictueuse et criminogène ; induisant la question suivante : « les criminels financiers commettent-ils des crimes parfaits en détournant l'information financière de son objet ? » (Partie III). La prise en compte des conséquences de la diffusion d'une information déviante implique alors de poser la problématique de la régulation de l'information financière par des acteurs publics et privés comme solution idoine pour renouer avec les principes d'égalité de traitement entre investisseurs et d'équité d'accès à cette ressource abondante que nous qualifions de bien public (Partie IV).

⁶ La théorie de l'efficacité informationnelle constitue le prolongement de la théorie néo-classique et s'impose comme « noyau dur de la théorie financière moderne »⁶. Elle repose sur la recherche de la transparence des informations délivrées sur les marchés financiers. S. Lardic et V. Mignon soulignent qu'« au fondement de la théorie de l'efficacité, se trouve l'hypothèse selon laquelle les titres possèdent une « vraie » valeur, appelée « valeur fondamentale ». Ainsi, la valeur fondamentale d'un titre est définie comme le flux de revenus futurs auquel il donne droit. Dans le cas des actions, de tels revenus sont constitués de dividendes distribués par l'entreprise émettrice. La valeur fondamentale d'une action est donc égale à la valeur actualisée du flux des dividendes distribués par l'entreprise. Bien entendu, les dividendes futurs sont inconnus. Les investisseurs doivent, en conséquence, les anticiper sur la base des informations dont ils disposent. A cet égard, on suppose que les individus utilisent l'information de façon optimale, c'est-à-dire qu'ils font des anticipations rationnelles. L'hypothèse d'efficacité informationnelle, dont la rationalité des investisseurs est une condition essentielle, stipule ainsi que le prix observé sur le marché reflète au mieux, compte tenu de l'information disponible, la valeur fondamentale »⁶. L'information financière doit, en conséquence, être construite et diffusée pour permettre à des agents économiques rationnels de décider dans des conditions optimales. La prise de décision des investisseurs résulte alors des conditions de fonctionnement des marchés financiers, eux-mêmes dépendant de la transparence effective des informations délivrées. Lardic S., Mignon V., *L'efficacité informationnelle des marchés financiers*, Collection Repères La découverte, août 2006, p. 7.

Traitement de ces hypothèses fondamentales

Le traitement de ces hypothèses nous conduit à :

1. Mettre en exergue le contexte économique et social dans lequel l'information financière devenue déviante constitue une arme au service d'opérations de criminalité financière. Notre approche se veut essentiellement sociologique⁷ ;
2. À partir de cette réflexion doctrinale, nous proposons des solutions critiques et alternatives pour réguler l'information financière afin de la protéger et de lui conférer le statut international de bien public. Notre approche demeure conditionnée en l'espèce par une dimension transversale où se côtoient l'ensemble des sciences humaines. Nous considérons que c'est au carrefour des disciplines que s'élaborent les solutions pragmatiques pour traiter tenants et aboutissants de « l'information financière déviante ».

L'analyse du positionnement de l'information financière dans un système économique marchand demeure centrale pour aborder les jeux de pouvoirs entre acteurs, consommateurs, producteurs, épargnants, banques, sociétés cotées, agences de notation, fonds spéculatifs. La connaissance des mécanismes de capture des normes informationnelles nous renvoie à la logique de l'asymétrie informationnelle entre protagonistes à l'échange assurant des rentes de situation monopolistiques à ceux qui la détienne. De ce constat découle la nécessité de placer les acteurs régulateurs au centre d'un dispositif de traitement de l'information financière assurant à la fois l'égalité de traitement entre parties prenantes et l'équité d'accès à cette ressource abondante appropriable par les initiés. Les travaux de recherches futures nous amèneront à nous interroger sur la psychologie des foules⁸ susceptibles d'introduire un biais dans l'analyse intrinsèque de l'information lorsqu'elle fait l'objet de mimétisme ou amplifie des rumeurs. Nous ouvrirons de nouvelles perspectives d'analyse sociologique du rôle des lanceurs d'alerte garant dans un espace déviant de la pertinence des informations produites. Nos recherches se concrétiseront par une immixtion constante auprès des commissaires aux comptes⁹ et employés des métiers de la comptabilité.

Les difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs en charge de la lutte contre la criminalité financière relèvent autant des moyens dont ils disposent que de la volonté politique de leurs dirigeants prompts à n'évoluer qu'au rythme des prises de conscience de l'opinion publique.

⁷ Ce constat nous amène à poser juridiquement les bases d'une réflexion doctrinale sur le concept de régulation financière. Nous faisons le choix de traiter la régulation sous l'angle d'une mise en perspective de la doctrine juridique en privilégiant le droit comme « arme de défense massive » face aux carences des marchés financiers sur lesquelles prospèrent une information dite criminogène. Nous présentons les principaux résultats de notre démarche dans le cadre des annexes n° 17 à n°20.

⁸ Le Bon G., *Psychologie des foules*, Presses Universitaires de France, édition 1963, 131 p.

⁹ Les deux thèses en sciences de gestion et sociologie nous ont permis de mener des enquêtes auprès de 172 directeurs comptables et financiers membres de l'Académie des Sciences et Techniques Comptables entre mars 2001 et juillet 2003 et de 15 commissaires aux comptes interrogés individuellement entre septembre 2010 et septembre 2013.

Ces travaux de recherche nous conduiront à élargir notre champ d'investigation à celui de la sociolinguistique en cherchant à évaluer comment la perception du signifié ou image mentale conditionne la psychologie des foules révélatrices du pouvoir de domination d'une société d'animation occultant si facilement la réflexion critique en privilégiant l'image à l'analyse textuelle.

Les territoires non coopératifs en promouvant l'optimisation des placements financiers et la minimisation de l'imposition réunissent toutes les conditions pour que des esprits innovants détournent les normes sociales respectant une égale contribution des citoyens devant l'impôt et l'effort collectif. L'information financière, véritable fil conducteur, permet à des délinquants toujours plus flexibles de détourner la valeur des mots et le sens des résultats économiques.

Nos perspectives d'évolution des recherches futures seront conditionnées par la mise sous tension des enjeux macro-budgétaires liés au blanchiment de capitaux et à la fraude fiscale. Nous orienterons ces recherches dans le cadre d'une approche méthodologique transversale où les connaissances sociologiques au cœur d'une réflexion sur la portée de l'action d'acteurs individuels dans leur contexte social seront associées à une démarche juridique intégrant l'évolution de la jurisprudence comme facteur de compréhension de l'efficacité des sanctions prononcées à l'encontre des agents criminels, personnes physiques et personnes morales.

Mettre en œuvre des moyens efficaces de lutte contre la criminalité financière impose de connaître les agents criminels, les victimes, le mobile et l'arme du crime.

La pluralité d'agents criminels, personnes physiques isolées ou insérées dans la communauté des marchés financiers, font subir à leurs victimes, État, sociétés ou agents individuels, des préjudices dont le mobile repose sur la prédation des richesses individuelles ou collectives. Leurs armes, d'une nature spécifique, sont inhérentes à leur capacité à manipuler, maquiller l'existant, dissimuler le réel. Pour parvenir à comprendre le mobile du crime, il importe d'accepter l'idée que l'arme utilisée est informationnelle ; ce qui la rend d'autant plus efficace et dangereuse. Ce constat implique une lutte sans relâche contre l'impunité dont peuvent disposer les puissances de l'argent et nécessite une coordination des politiques pénales à l'échelle mondiale, européenne et nationale.

Cette étude des mécanismes réglementaires nous renvoie à la nécessité d'approfondir dans de nouvelles recherches le pouvoir du droit comme une convention de rassemblement de citoyens mus par la perspective de placer l'intérêt général au-delà des contingences individuelles et corporatistes ; renforçant ainsi la légitimité du paradoxe de Condorcet selon lequel la somme des intérêts individuels n'est pas égale à l'intérêt collectif.

Conclusion générale

Dans le cadre de la rédaction de ce mémoire d'habilitation à diriger des recherches, nous avons mis en exergue la place centrale de l'information financière comme donnée essentielle de la transparence des marchés financiers. Les conditions de sa régulation répondent au développement d'une information créée et produite pour servir les intérêts particuliers des agents financiers au sens large. Cette capture conduisant à la diffusion d'une information déviante renvoie les agents économiques au constat d'une dépossession permanente de ce qui devrait être un bien public ou une chose de genre. Afin d'affirmer leur pouvoir de contrôle des actes et des pensées, les détenteurs de l'information financière se sont emparés des cadres législatifs et réglementaires pour légitimer leur déviance conférant à cet actif immatériel la qualité d'une arme intangible et flexible.

Si nous continuerons, bien sûr, d'explorer les conditions d'une institutionnalisation de la déviance des émetteurs d'information financière en soulignant notamment l'impact sociolinguistique des indicateurs choisis, nous orienterons nos recherches autour de deux axes essentiels à la compréhension que la société marchande dans laquelle nous évoluons ne cesse de pratiquer le viol des foules par la propagande financière pour reprendre le titre du célèbre ouvrage de S. Tchakhotine, « le viol des foules par la propagande politique. »¹⁰ Nous déconstruirons l'idée que blanchiment de capitaux et financement du terrorisme reposent sur des conditions de mise en œuvre des actes criminels semblables (I) et nous exposerons les raisons pour lesquelles la formation des magistrats, inspecteurs des impôts, du travail, douaniers, gendarmes et policiers doit être revue si l'on veut efficacement lutter contre la criminalité financière produit moderne d'une nouvelle criminalité organisée (II).

Quels que soient les moyens considérables attribués aux agents en charge de la lutte contre la criminalité financière, la régulation du capitalisme financier ne saurait être reléguée à un second plan. Seule une transformation profonde du système capitaliste pourrait conduire à lutter efficacement contre ses dérives criminelles. Il importe donc de s'interroger sur les armes utilisées par ce système.

À ce titre, seule une prise de conscience de la nécessité de renforcer la coopération internationale peut s'avérer déterminante. Les crises financières, toujours plus brutales et dommageables, se génèrent à partir de comportements déviants en détournant l'information financière et comptable de sa finalité. En conséquence, sans tomber dans un utopisme béat, un protocole de « bonne gouvernance » de l'information financière rédigé sous l'égide de l'ONU permettrait de conférer à celle-ci le statut de bien public. En l'absence d'un tel statut, les déviations et manipulations se pérenniseront. C'est donc, au travers du pouvoir d'un droit international protecteur des richesses mondiales que les solutions existent pour lutter contre la criminalité financière et pour la suppression des paradis fiscaux.

¹⁰ Tchakhotine S., *Le viol des foules par la propagande politique*, TEL Gallimard, 1952, édition reproduite mai 1998, 616 p.